

# Information pour les délégués des parents d'élèves du collège ou lycée franco-allemand de Buc

*Sabine Minvielle et Laure Azavant (ALFA – Commission « Parents délégués »)*

*Document téléchargeable à partir du site <http://www.alfa-buc.org/>*

*Mise à jour novembre 2021*

## Sommaire

<i>Conseil de classe : généralités.....</i>	<i>1</i>
<i>Devoir de réserve et de modération.....</i>	<i>2</i>
<i>Avant le conseil de classe.....</i>	<i>2</i>
<i>Pendant le conseil de classe.....</i>	<i>3</i>
<i>Système de notation.....</i>	<i>4</i>
<i>Décision de passage en classe supérieure.....</i>	<i>5</i>
<i>Après le conseil de classe.....</i>	<i>5</i>
<i>Les petits plus du parent d'élèves.....</i>	<i>6</i>

## Conseil de classe : généralités

Il est composé de deux élèves délégués, de deux parents délégués, de l'ensemble des enseignants de la classe et de Mme Morlet ou Mme Veret, et/ou Herr Wirth. Cette liste n'est pas limitative (médecin scolaire, CPE...).

Le conseil de classe se réunit 3 fois par an, en fin de trimestre (décembre/mars/juin).

C'est un lieu d'échange, réservé aux questions pédagogiques (les autres sujets, par exemple la cantine, la covid sont traités par ALFA dans les instances du LFA). Ce n'est pas une séance publique. Les membres sont tenus au secret.

Ce n'est pas un tribunal et ce n'est pas un lieu où on règle ses comptes. Le conseil de classe ne doit pas être conflictuel.

En cas de problème majeur il est conseillé d'en parler avant le conseil de classe, d'abord au professeur principal ou au professeur concerné, éventuellement au proviseur ou au proviseur adjoint. Plus un problème est traité en amont, plus il aura une chance de se résoudre rapidement et simplement !

## **Devoir de réserve et de modération**

Toute information diffusée en conseil de classe et plus spécialement les informations personnelles sur l'enfant ou sa famille (ex : santé, divorce, chômage...) sont confidentielles et ne doivent pas sortir du cadre du conseil de classe.

Les notes et appréciations de chaque élève ne doivent pas être communiquées en dehors de la famille concernée !

Les parents délégués s'engagent à respecter ce devoir de réserve.

On a tous déjà eu des surprises, des petites erreurs, des malentendus avec l'administration. Il convient toujours de chercher le fond de la question et de ne communiquer avec les parents qu'après avoir vérifié les informations avec l'administration, le professeur principal, etc. Il est très important de ne pas envenimer des situations !

## **Avant le conseil de classe**

**4 semaines avant le premier conseil** environ, le secrétariat envoie le planning des conseils de classe, directement aux parents délégués. Le planning est aussi publié sur le site du LFA.

Le rôle des parents délégués avant le conseil de classe est de recueillir les avis des autres parents sur la classe. Et si certains parents le souhaitent, de pouvoir apporter un éclairage différent sur la situation familiale d'un enfant, qui peut influencer sur ses résultats, ses difficultés, etc.

**7 à 10 jours avant le conseil de classe**, il faut donc envoyer un mail aux parents. Vous pouvez éventuellement mettre un questionnaire en pièce jointe, dont vous trouverez un exemple sur le site de l'ALFA. Les parents répondent, ou pas ! : ne vous inquiétez s'il y a peu de retours... c'est plutôt bon signe ! Vous pouvez si vous le souhaitez les relancer.

Le rôle du parent délégué est de rendre compte au conseil de classe des tendances et non pas des impressions d'un seul parent ! Donc si un sujet revient

plusieurs fois (par exemple poids du cartable, infirmière peu présente ...), on peut le mentionner lors du conseil. Il peut s'agir de problèmes, mais aussi de points positifs ou de remerciements à certains professeurs (voyages, concerts, etc).

A partir de deux ou trois parents interpellant le délégué sur un même problème, le délégué peut s'en inquiéter en interrogeant par exemple d'autres parents.

S'il s'agit d'un problème entre une famille et un professeur, il faut engager les parents à prendre rendez-vous avec le professeur, et éventuellement le délégué peut en parler au prof principal en dehors du conseil de classe.

Suggestion : discuter avec les élèves délégués avant le conseil de classe mais faire une synthèse des parents indépendante de celle des enfants délégués. Cela permet aux parents délégués de soutenir les propos des élèves si nécessaire.

**La veille du conseil** (parfois quelques heures avant le conseil si les professeurs ont été longs à transmettre leurs commentaires), l'administration envoie un document avec les appréciations des professeurs par matière, et un bilan général du professeur principal. Ce document facilite beaucoup le CR des parents délégués, mais il nuit un peu à l'échange lors du conseil.

Il faut en prendre connaissance avant le conseil, car il n'y est pas relu : bien vérifier sa boîte mail ! Mais si toutefois il arrive trop tard, il est légitime de demander la relecture lors du conseil.

Peut-être qu'avec la nouvelle direction ce document n'existera plus, et qu'il y aura un tour de table des professeurs présents lors du conseil. Suspens !

## **Pendant le conseil de classe**

**ATTENTION** : Le conseil de classe va très, très vite : il faut un bon stylo, et se partager les tâches avec l'autre délégué ! Par exemple prendre des notes pour 1 élève sur 2. Le conseil de classe ne dure jamais plus d'1h.

Lors du premier conseil de l'année, les parents délégués reçoivent une liste alphabétique de la classe. Ce document facilite beaucoup la prise de notes par élève. Il est à réutiliser aux trimestres suivants, pensez à le transmettre aux délégués qui assisteront au conseil suivant si ce n'est pas vous ! A nouveau peut-être qu'avec la nouvelle direction ce document n'existera plus. Préparez au cas où une liste des élèves avec de la place pour marquer les commentaires.

Le tableau des moyennes de la classe est aussi distribué à chaque début de conseil pour faciliter les discussions élève par élève. En principe le professeur principal le reprend à la fin.

Le conseil de classe commence par un bilan général fait par le professeur principal. Ensuite il y a souvent un commentaire de M Morlet, Mme Veret ou M Wirt. Puis les délégués des élèves, puis des parents interviennent.

Enfin les élèves sont passés en revue un par un, ça va vite ! Les parents délégués peuvent à ce moment apporter des éléments complémentaires qui peuvent permettre de comprendre le dossier d'un enfant si les parents ont mentionné quelque chose.

On affiche au tableau pour chaque élève des courbes avec les moyennes de l'élève par matière et les moyennes de la classe, ça permet de le situer par rapport aux autres. Les professeurs se mettent d'accord pour chaque élève sur le commentaire général à mettre en bas du bulletin.

Règle : Le délégué ne parle jamais de son cas personnel ! Les délégués des parents doivent être diplomates et modérateurs, et aller à l'essentiel.

## **Système de notation**

Félicitations, Compliment, Encouragement et Mise en garde n'existent pas au LFA.

Le système de notation est basé sur 10 mais il ne suffit pas de multiplier par deux pour avoir la notation sur 20. C'est un système spécifique, commun aux 3 LFA. Il y a un tableau de conversion officiel, notamment pour faire le lien avec Parcoursup en Terminale.

Pour donner un ordre d'idée :

LFA / Note	% (rappel)	Note/20 (France)
10	94-100	18,66-20
9	82-93	16,26-18,65
8	70-81	13,86-16,25
7	57-69	11,26-13,85
6	45-56	8,86-11,25
5	35-44	6,86-8,85
4	25-34	4,86-6,85
3	12-24	2,26-4,85
2	1-11	0,10-2,25
1	0	0

## Décision de passage en classe supérieure

Pour passer en classe supérieure il faut avoir au moins 6 de moyenne annuelle et ne pas avoir plus de deux notes inférieures à 6 dans 2 matières, dont une seule dans les matières caractéristiques.

(Ex : l'élève qui aurait 5 en maths et 5 en français ne passerait pas. Mais un élève peut passer avec un 5 dans une matière caractéristique + un 5 ou 4 en matière complémentaire).

En fin de 3ème il peut arriver que le conseil propose une sortie du LFA si un enfant a des difficultés à suivre ; En tout cas, l'école fait tout pour orienter les enfants selon leur projet professionnel et leurs capacités.

Une sortie en fin de 2nde est faisable mais en fin 1ère c'est problématique à cause des différences entre le bac national et celui du LFA.

Dans tous les cas, c'est le chef d'établissement qui décide, aidé par l'avis du conseil de classe. Et si la famille n'est pas d'accord, elle a toujours le droit de faire appel.

## Après le conseil de classe

Les parents délégués après le conseil de classe doivent rédiger un compte-rendu, dont vous trouverez un exemple sur le site de l'ALFA. Ce n'est pas un document « contractuel » ! Il faut le faire relire au proviseur ou proviseur adjoint, et au professeur principal. Ils pourront vous faire part de leurs remarques, mais nous sommes libres dans la rédaction et responsables de ce que nous transmettons aux parents.

Il faut y faire figurer les commentaires du professeur principal et du président de séances. Si les commentaires des professeurs par matière ne sont plus fournis par le LFA, il faut aussi les y noter. Les interventions des délégués élèves et parents doivent y être consignés. Ainsi que toute information importante concernant la vie de la classe en général.

Une fois l'aval du LFA reçu, le compte-rendu est envoyé par mail aux familles, avec la liste des commentaires des professeurs par matières le cas échéant.

Attention à la communication avec les familles après le conseil de classe. **Attention à rester prudent** et à engager la famille à prendre contact avec le professeur principal si nécessaire.

Enfin, il faut répondre à tous les parents qui veulent savoir ce qui s'est dit sur leur enfant (et uniquement sur leur enfant !!).

## **Les petits plus du parent d'élèves**

Voilà quelques idées, c'est complètement facultatif !

Vous pouvez organiser un dîner de parents. C'est toujours agréable de discuter dans un cadre informel avec les autres parents, et de profiter éventuellement de l'expérience de ceux qui ont des enfants plus grands !

Si elle n'a pas déjà été faite, vous pouvez faire et distribuer la liste des coordonnées de la classe. C'est utile par exemple pour les exposés, etc. Attention à vérifier d'avoir bien l'accord de tout le monde.

Vous pouvez diffuser les CR de réunions importantes (voyages etc), pour ceux qui auraient été absents.